

Attribution d'une subvention à la SEM Citadelle

Rapporteur : M. Yves TARDIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n° 11		Bureau	
séance du 20/01/04	favorable	séance du 18/02/04	favorable

Inscription budgétaire	
Proposition d'inscription BP 2004 Imputation : 65 721.95	Montant : 30 000 €

Afin de définir l'intérêt communautaire dans le cadre de sa compétence tourisme, la CAGB par délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2002, a arrêté des critères.

Les projets doivent ainsi :

- contribuer à la cohérence de l'offre d'agglomération (études, démarche d'agglomération)
- contribuer au rayonnement touristique de l'agglomération vers l'extérieur (équipements, actions structurant l'accueil, l'offre, l'image de l'agglomération vis à vis de l'extérieur)
- avoir un intérêt en terme de valorisation du patrimoine culturel, naturel, historique, de l'identité de l'agglomération
- s'inscrire dans le cadre des axes d'actions définis par la commission tourisme : conforter les équipements muséographiques, valoriser la vallée du Doubs (à travers le tourisme fluvial, les équipements nautiques, les liaisons douces), valoriser le patrimoine améliorer l'accueil et la promotion, développer l'hébergement.

Au regard de ces critères, la CAGB soutient le Musée de Nancray et la SEM Citadelle.

Dans la poursuite du soutien apporté par la CAGB à la Citadelle en 2002 et 2003, il est proposé que la CAGB apporte un soutien aux actions d'animation et de communication contribuant à faire connaître la Citadelle vers l'extérieur. Ces actions contribuent aussi à renforcer le sentiment d'appartenance des habitants de l'agglomération autour de ce site emblématique.

Une des cibles de la communication en 2004 sera en effet les habitants de la CAGB. La thématique mise en avant sera la troisième tranche du Zoo. Un des temps forts des animations sera le Son et Lumières programmé courant juillet et en août dans le cadre des nuits de la Citadelle.

Il est proposé ainsi d'attribuer au titre de l'année 2004 une subvention d'un montant de 30 000 € TTC. Une somme de 30 000 € est inscrite au budget prévisionnel 2004, au titre de la compétence tourisme (subvention à la SEM Citadelle).

La CAGB fera par ailleurs le nécessaire pour organiser une coopération efficace entre les différents outils de la politique touristique (SEM Citadelle, Syndicat Mixte de Nancray, Office de Tourisme) afin de trouver des complémentarités et des économies d'échelle entre ces structures.

Mme Joëlle SCHIRRER et MM. Jean-Pierre MARTIN, Michel ROIGNOT, membres du Conseil d'Administration de la SEM Citadelle ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide l'attribution d'une subvention à la SEM Citadelle d'un montant de 30 000 € au titre d'un soutien aux actions 2004 d'animation et de communication
- autorise le Président à signer la convention à intervenir ainsi que toutes pièces administratives s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Président